



Emploie du temps qui change d'un jour sur l'autre??

Par **Theo3401**, le **23/01/2013** à **13:32**

Bonjour à toutes et à tous !

Je me présente brièvement, je m'appel Théo, j'habite à Montpellier et suis lycéen. Au mois de novembre j'ai décroché un petit job étudiant, un 12h par semaine chez Chronodrive (chronodrive étant une filière de Auchan). Mes heures s'échelonnent sur 4 jours à raison de 3h par jour.

A savoir que l'ouverture du magasin s'est faite en même temps que le début de mon contrat.

Mon problème est que mes chefs (ils sont au nombre de 4, un pour chaque zone) changent mes horaires du jour au lendemain.

Je vous donne un exemple :

La semaine dernière, j'étais en congé le jeudi, à 10h ils m'appellent et me demande si je peux remplacer quelqu'un en échange de mon samedi. Tout benef pour moi, j'accepte (et en général, ça ne me dérange pas de dépanner mais la ça devient trop fréquent). Cette même semaine j'avais regardé mes horaires pour les deux semaines à venir et donc pour la semaine dans laquelle nous nous trouvons. Hier ils m'appellent pour me dire que je devais travailler, je leurs explique que ce n'était pas affiché et ils se montrent compréhensif (ils sont très sympa, je n'ai rien à dire la dessus)

Ma question est la suivante :

Combien de temps un employeur doit-il prévenir à l'avance des horaires de ses employés et pour combien de semaines?

Parce qu'avec ce système, je ne peux rien prévoir, et les choses que je prévois je dois les annuler parce que je dois faire des remplacements

Merci d'avance à tous !
Cordialement Théo

Par **P.M.**, le **23/01/2013** à **15:27**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de consulter la Convention Collective applicable à ce propos et il faudrait

savoir si une disposition particulière figure au contrat de travail...

Par **Theo3401**, le **23/01/2013** à **22:19**

merci pour votre réponse, je vais consulter ça dès demain